Image not found or type unknown

AXA refuse de rembourser mon sinistre auto.

Par **SURICANNELLE**, le **16/10/2012** à **15:36**

Bonjour,
J'ai une assurance tous risques pour mon véhicule Chevrolet auprès de la compagnie AXA.
Au mois d'août, ma fille en rentrant dans la voiture a constaté que la portière avant droite était enfoncée. J'ai alors fait une déclaration à AXA en disant que je pensais que quelqu'un m'était rentré dedans sur le parking.
Axa a convoqué un expert qui a conclu, que j'étais rentré dans une borne.Je veux bien, mais toucher une borne avec la portière avant droite sans la toucher ni avec l'aile, ni avec la portière arrière nécéssite donc de déplacer le véhicule de manière latérale,donc je ne vois pas trop de quelle manoeuvre il s'agit.
Ne souhaitant pas partir dans une bagarre avec l'expert qui à mon avis, n'admettra pas qu'il ait pu se tromper, j'ai donc envoyé un courrier à celui-ci en lui disant que si j'étais rentré dans une borne, alors je ne m'en étais pas rendu compte.C'est vrai que j'ai la mauvaise habitude d'écouter la musique très fort dans la voiture.
J'ai confirmé à l'expert qu'en aucun cas je n'avais fait une fausse déclaration, dans la mesure où je suis assurée TOUS risques et que la franchise de 500€ est due que je sois ou non responsable du litige. (au passage, 500€ de franchise, ils ne se mouchent pas avec le dos de la cuillère !)Je n'ai strictement AUCUNE raison de faire une fausse déclaration.
L'expert a transmit mon courrier à AXA qui a tout simplement décidé de ne pas rembourser non pas pour fausse déclaration, mais pour "déclaration inexacte".
Donc ma déclaration du sinistre ne leur convient pas, même s'ils ont convenu que je n'avais pas fait de fausse déclaration.
Au final, j'ai plutôt l'impression que tous les moyens sont bons pour ne rien rembourser du tout. Je suis assurée TOUS RISQUES, donc on s'en fout même de savoir comment le sinistre est arrivé ! Dans la mesure où il n'y a pas de tiers identifié, je suis sensée être assurée que je sois en tort ou non.
Depuis 22 ans que je conduis, je n'ai pas eu une seule fois un accident responsable.
Mon seul "accrochage", c'est une femme qui n'avait pas vu que la file s'était arrêtée avant un rond point, donc elle m'est rentrée dedans et son assurance a couvert les frais. Point !
Je suis donc trèèèèès loin d'être une mauvaise conductrice que mon assureur aurait marre de rembourser.
AXA me couvre également pour 2 assurances habitations (au passage 10% d'augmentation cette année) et également une assurance loyer-impayés pour mon locatif.
J'envisage de tout résilier.
Qu'en pensez-vous ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés